

FICHE DE POSTE A PROFIL

Enseignant

Maison d'arrêt de La Talaudière et Centre de détention de Roanne

En référence : Circulaire n° 2000-169 du 5/10/2000

Contexte d'exercice : Maison d'arrêt de la Talaudière ou Centre de détention de Roanne

Le poste est incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

Compétences spécifiques et ou spécificités de la mission :

Engager un dispositif de formation de jeunes adultes et adultes en difficulté scolaire (lutte contre l'illettrisme, apprentissages tardifs des savoirs de bases, logique d'insertion socio-professionnelle).

Maîtriser l'outil informatique (traitements texte, tableur...).

Exercer sa mission d'enseignant dans le cadre :

- du projet pédagogique élaboré par le Responsable de l'Unité Locale d'Enseignement.
- du projet pédagogique de l'Unité Pédagogique Régionale de Lyon.
- de la convention Education nationale/Justice et de la circulaire d'orientation du 19/01/95.

Le service hebdomadaire est de 21 h (+ 2 heures supplémentaires éventuelles), il est établi sur au moins 7 demi-journées hebdomadaires du lundi au vendredi.

Composition de la commission et critères d'appréciation des candidatures :

La commission est composée de deux membres au moins. La composition ci-après est donnée à titre indicatif : le directeur académique ou son représentant, l'inspectrice de l'éducation nationale ASH, le directeur de la maison d'arrêt ou centre de détention, le directeur de l'unité pédagogique régionale, un conseiller pédagogique ASH et un responsable de l'unité locale d'enseignement.

Cette commission émet un classement au regard des connaissances didactiques et pédagogiques spécifiques liées à l'exercice professionnel avec des jeunes adultes, de la capacité d'écoute et d'analyse et enfin du parcours et du retour sur expérience que le candidat aura su manifester. Ce classement est présenté à l'inspecteur d'académie qui arrête l'affectation, après avis de la CAPD.